



Grenoble Alpes Métropole  
Régie Assainissement  
SPANC - Le Forum  
3 rue Malakoff 38031  
Grenoble Cedex 01  
Tél : 04 76 59 58 17

## DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

à retourner obligatoirement par voie postale ou par mail à :  
sylvain.papot@grenoblealpesmetropole.fr  
ou  
yohann.giraud@grenoblealpesmetropole.fr

### Je souhaite construire dans une zone classée en assainissement non collectif ou réhabiliter mon dispositif d'assainissement non collectif, quelles sont mes obligations ?

Dans le cadre d'un projet d'habitation neuve ou de réhabilitation situé en zone d'assainissement non collectif, l'avis du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sur le projet est une pièce obligatoire.

Le pétitionnaire devra donc présenter au SPANC un dossier complet présentant son projet de construction et la filière d'assainissement prévue. L'avis du SPANC est à obtenir avant le dépôt du permis de construire.

#### ➤ VOS DEMARCHES POUR ELABORER VOTRE PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable** du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- **Contrôle sur site** effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

- **EXAMEN PREALABLE du projet pour AVIS SPANC**

1. **Je fais compléter la fiche de renseignement sur l'état des risques naturels de ma parcelle (annexe 1) auprès de la mairie**
2. **Je fais réaliser une étude de sol et de dimensionnement pour définir les travaux à réaliser (obligatoire dans le cadre d'un projet neuf, recommandée pour une réhabilitation)**

Cette étude est réalisée par un bureau d'étude spécialisé. Elle permet de définir le dimensionnement et le type d'installation à mettre en place en fonction des caractéristiques de la parcelle et de l'habitation (superficie disponible sur le terrain, lieu de rejet des eaux traitées, type d'occupation de l'habitation, nombre de pièces...).

Cette étude offre une garantie décennale sur les filières prescrites.

3. **Je complète le formulaire de conception du SPANC (document ci-après)**

Ce formulaire formalise la demande d'instruction du dossier en présentant le projet. Il est à remettre au SPANC complété et signé par le propriétaire, accompagné de l'étude à la parcelle et des pièces à fournir. (cf. contact SPANC).

Après instruction, l'avis du SPANC vous est retourné **dans les 30 jours** si l'ensemble des pièces a été fourni.

L'avis du SPANC est alors à annexer au dossier de demande de permis de construire

Tout changement doit être signalé au SPANC avant les travaux pour validation. Les changements non validés peuvent entraîner la non-conformité de l'installation.

- **CONTROLE SUR SITE de bonne exécution**

#### **J'avertis le SPANC avant le démarrage des travaux**

Au moins 8 jours avant le démarrage du chantier, la régie assainissement devra impérativement être prévenue afin de pouvoir organiser une **ou plusieurs visites de bonne exécution des travaux en lien avec le projet initial de conception.**

Après contrôle, un rapport de conformité de l'installation sera remis au propriétaire.

## **Comment contacter le SPANC ?**

Le secrétariat du SPANC est joignable du lundi au vendredi :

par téléphone au : 04 76 59 58 17 (standard)

par mail à l'adresse suivante : **yohann.giraud@grenoblealpesmetropole.fr** et  
**sylvain.papot@grenoblealpesmetropole.fr**

par courrier: Grenoble Alpes Métropole-Régie Assainissement - SPANC Le Forum, 3 rue Malakoff 38031  
Grenoble Cedex 01

### **➤ LES REDEVANCES**

Conformément à la délibération du conseil métropolitain de Grenoble Alpes Métropole en date du 20 décembre 2019, il est rappelé que le contrôle de l'assainissement non collectif d'une habitation neuve donne lieu à perception de 2 redevances : une redevance de 150 euros HT lors du contrôle de conception et d'implantation, et une redevance de 150 euros HT lors du contrôle de bonne exécution des travaux. Pour cette dernière, la redevance s'élèvera à 300 €HT en cas de non avertissement du SPANC du démarrage des travaux.

## VOLET 1 Informations générales

### ➤ NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation du système d'assainissement non collectif (ANC) en place

### ➤ COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom et Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Commune : ..... Téléphone : .....

Portable : ..... Mail : .....

## VOLET 2 Caractéristiques du projet

### ➤ CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION CONCERNEE

Adresse de l'habitation concernée : .....

Date de construction du bâtiment (si habitation existante) : .....

Résidence :  Principale  Secondaire  Locative

Mode alimentation en eau potable :  adduction publique

alimentation privée - merci de préciser : .....

Nombre de chambres (chambre ou bureau de plus de 7m<sup>2</sup> avec fenêtre) : .....

Nombre de pièces principales (chambres et pièces de séjour) : .....

(\*en cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux)

Date de réalisation de l'assainissement en place (si réhabilitation) : .....

Nombre d'usagers permanents : .....

### ➤ CARACTERISTIQUES DU TERRAIN CONCERNEE

Section et numéro de cadastre de la parcelle : ..... Surface habitable totale : .....

Surface constructible de la parcelle : .....

Le terrain est-il positionné sur une zone de glissement /suffosion:  OUI  NON

Pente moyenne :  Faible <5%  Moyenne entre 5 et 10%  Forte >10%

Présence de captage d'eau à moins de 35 m :  OUI  NON

Si oui, de quel type :  source  puits  forage privé

Ce captage d'eau est-il destiné à la consommation ? :  OUI  NON

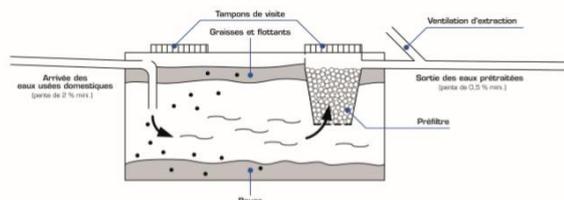
Présence de nappe phréatique :  OUI  NON

Si oui, à quelle profondeur ? : .....

Coefficient de perméabilité du sol « K » en mm/h : .....

# VOLET 3 Caractéristiques de l'installation projetée

**Description de la filière choisie:** traditionnelle ou agréée, ventilations du dispositif et modalités d'évacuation des eaux traitées



## 1. CHOIX DE LA FILIERE

**FILIERE TRADITIONNELLE** (fosse toutes eaux + traitement)

**Choix du dispositif de PRETRAITEMENT :** fosse toutes eaux

Volume : m3 Matériau : .....

Pré filtre incorporé ?  OUI  NON Pré filtre séparé ?  OUI  NON

Si OUI, volume et type : .....

Bac à graisse :  OUI  NON

Si OUI, volume et matériau : .....

Autres dispositifs (relevage, chasse à augets ...) : .....

**Choix du dispositif de TRAITEMENT**

Un choix possible sur les 5 possibilités suivantes :

**Tranchée d'épandage :**

Nombre de tranchées : .....

Longueur et largeur des tranchées : .....

**Lit d'épandage à faible profondeur**

Nombre de drains : .....

Longueur et largeur du lit d'épandage : .....

**Filtre à sable vertical drainé** ou  **Filtre à sable vertical non drainé**

Nombre de drains : ..... Longueur et largeur du filtre : .....

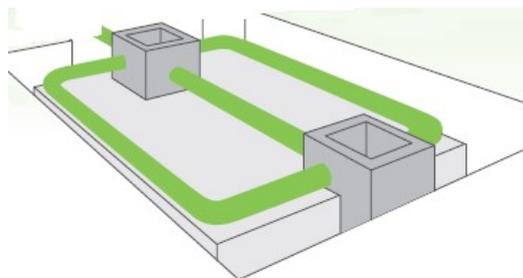
**Attention :** Le sable retenu devra être siliceux et lavé, mis en place sur une épaisseur d'au moins 70 cm et devra être conforme au fuseau granulométrie de l'annexe A de la norme XP DTU 64.1.

**Terre d'infiltration**

Nombre de drains : .....

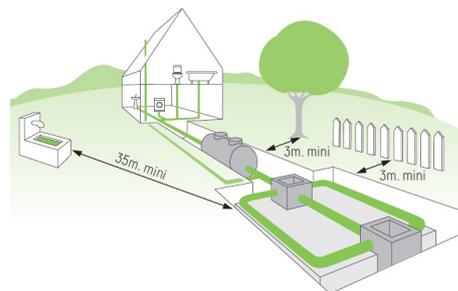
Superficie de la base : .....

Superficie du sommet : .....



**Remarque sur l'implantation :**

Le dispositif de traitement choisi ne doit pas être positionné à moins de 5m habitation, de 3m de tout arbre, de 3m des limites de propriété et à 35m de captage d'eau destiné à la consommation humaine.



**FILIERE AGREE** (filtres plantés, filtres compacts, microstations)

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : .....

Modèle : .....

Numéro d'agrément\* : .....

Capacité de traitement (en Equivalents-habitants) : .....

\* La liste des dispositifs agréés et les guides d'utilisation sont accessibles sur le portail de l'ANC :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html>

## 2. VENTILATIONS

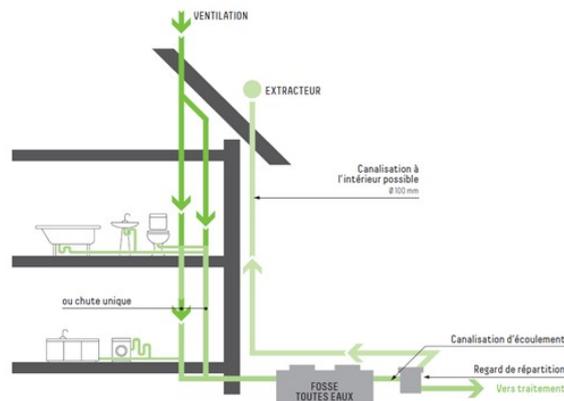
(Ces dispositifs doivent apparaître sur le plan de projet)

Type de ventilation primaire : .....

Type de ventilation secondaire : .....

**Remarque** : pour l'ensemble des filières choisies une ventilation primaire (en amont du prétraitement) et une ventilation secondaire (en aval du prétraitement) sont obligatoire.

La ventilation secondaire sera assurée par une canalisation de 100 mm de diamètre, raccordée sur la canalisation de sortie de fosse et remontant 40 cm au-dessus du faîtage du toit. Cette ventilation devra être surmontée d'un extracteur éolien, éloignée des fenêtres et des VMC.



## 3. MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES

**Par infiltration dans le sol en place** (solution à privilégier). Ce rejet doit être adapté au contexte parcellaire (risques naturels...) et à la nature du sol. Une étude spécifique pourra être demandée. Par exemple, dans le cas d'un terrain soumis à un risque de glissement faible et sous conditions que les prescriptions associées (PPRN,...) permettent une « diffusion en surface » des eaux traitées, une attestation de non aggravation des risques est obligatoire.

via le dispositif de traitement par épandage ou le filtre à sable non drainé

tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur totale = .....ml soit ..... tranchée(s) \* ..... ml

Profondeur : .....ml

Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface totale = .....m<sup>2</sup> soit ..... ml \* ..... ml

Profondeur : .....ml

**Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel** (si aucune autre solution n'est envisageable, ce rejet doit être justifié par une étude particulière obligatoire). Ce rejet pourra faire l'objet d'une étude spécifique (étude d'impact,...). Cette solution d'évacuation est soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur de l'exutoire du réseau). Joindre obligatoirement le plan du raccordement à l'exutoire et l'autorisation du propriétaire du milieu récepteur.

cours d'eau pérenne

réseau d'eaux pluviales

autre : .....

## 4. TRAVAUX

Nom entreprise choisie pour ces travaux (dénomination): .....

Adresse : .....

Coordonnées interlocuteur entreprise (mail, téléphone) : .....

Date prévisionnelle des travaux : .....

## PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER TECHNIQUE

Copie de l'**étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** (obligatoire pour un projet neuf et conseillée pour une réhabilitation) comprenant :

- o Une étude de sol (perméabilité, structure sol en place, glissement, etc...)
- o Une description et un justificatif technique de la filière d'assainissement choisie

Un **extrait cadastral** de la parcelle

un **plan de masse** au 1/200ème ou 1/500ème mentionnant :

- o les constructions existantes et/ou envisagées
- o l'implantation des différents dispositifs de l'installation d'assainissement (avec les distances à respecter)
- o les puits, sources et captages se trouvant dans un rayon de 35 m. autour de l'installation d'assainissement
- o les contraintes de la parcelle (surface disponible, pente, etc.)
- o destination des eaux pluviales
- o plantations (arbre, jardin,...)
- o voies de circulation de véhicule

Le cas échéant, **accord du propriétaire de l'exutoire** (en cas d'évacuation des eaux traitées dans le milieu superficiel)

En fonction du projet et des contraintes associés, des documents complémentaires pourront être demandés (attestation de non aggravation des risques, étude d'impact...).

➡ **COMMENTAIRES** (si besoin)

.....

.....

.....

.....

.....

## ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Je soussigné , .....

propriétaire de l'habitation sise (*compléter adresse*) .....

.....

atteste que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts.

Par ailleurs, je m'engage :

- à informer le SPANC de toute modification de mon projet ;
- à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC
- à informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- à procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ;
- à ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- à s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC

J'ai noté que le respect de l'accomplissement de ces formalités est indispensable à l'obtention de l'attestation de bonne exécution des travaux autorisant la mise en service de l'installation d'assainissement non collectif.

Fait à ....., le .....

Signature du propriétaire :

## ANNEXE 1

### FICHE DE RENSEIGNEMENT et ATTESTATION DU PROPRIETAIRE SUR LA BONNE PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS LE PROJET

- **Identification et coordonnées du propriétaire**

Nom/raison sociale : .....

Coordonnées : .....

- **Identification du projet**

Installation d'un dispositif d'assainissement non collectif :  neuf ou  réhabilitation

Adresse du terrain concerné par le projet : .....

Parcelle(s) concernée(s) par le projet (section et numéro) : .....

**Identification du ou des zonages réglementaires concernant le projet ((à remplir avec les services de la commune)**

RISQUES	OUI / NON, n° parcelle	COMMENTAIRES
• risque de glissement de terrain (Bg, RG...)		
• risque de suffosion (Bf1, RF)		
• périmètre de protection (rapproché ou éloigné) d'un captage d'eau potable destinée à la consommation humaine		
• zone à proximité d'un point d'eau déclaré (forage, puits, sources,...)		
• périmètre patrimonial, naturel ou réglementaire de type : zone humide, PNR, réserve naturelle,...]		

Autre élément notable sur la parcelle concernée par le projet :

.....

#### **Tampon de la commune, signature et date :**

Je soussigné,.....propriétaire/ maitre d'oeuvre/ architecte du projet mentionné ci-dessus, certifie que :

Le projet respecte la réglementation risques en vigueur et ce afin de garantir la sécurité des personnes et des biens

Sur la base de l'étude ou analyse faite pour le projet, celui-ci atteint pleinement deux objectifs :

1/ le projet n'aggrave pas les risques pour le tiers ou n'en provoque pas de nouveaux,

2/ le projet respecte les dispositions imposées issues du règlement risque applicable (PPRN, règlements risques PLUI, R111-3,...)

Fait à ....., le .....

**Signature :**